

# Des subventions demandées pour rénover l'école

Le conseil municipal de Cairon s'est réuni, jeudi soir. Les élus ont notamment débattu des questions autour de la rénovation énergétique de l'école primaire de la commune.

## Rénovation énergétique des bâtiments de l'école

Erwan Lefranc, adjoint en charge des travaux et des bâtiments, a rappelé le contexte : « **Nous avons entrepris au mois de juillet la consultation des entreprises susceptibles d'effectuer le suivi des travaux et nous avons choisi la société Apromo de Colombelles pour un montant de 17 424 € TTC qui assure 290 heures de suivi. Nous aurons les résultats de cette étude pour le 15 janvier ainsi que le calendrier des différentes phases.** »

Vingt-quatre communes de Caen-la-Mer sont éligibles aux subventions pour la rénovation énergétique. L'ensemble des travaux d'isolation, de chauffage et l'installation de panneaux solaires pour l'ensemble de l'école représentent une somme de près de deux millions d'euros qui pourraient être subventionnés à hauteur de 40 à 60 %. « **Il est évident que les travaux se feront en plusieurs phases et sur plusieurs années mais nous devons faire la demande des subventions avant la fin de l'année 2024.** »

## Convention avec l'Association loisir jeunesse

Le Sivom éducation enfance jeunesse (SEEJ) avait signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association loisir jeunesse (ALJ) pour la période 2022-2024 afin d'assurer les accueils de loisirs des mercredis lors des petites et grandes vacances. Cette convention avait pour objet de préciser les modalités financières qui régissent les relations entre l'ALJ et le SEEJ. Comme ce dernier a été dissous le 1er janvier 2024, les communes membres du SEEJ ont souhaité poursuivre le partenariat avec l'ALJ à titre individuel pour assurer une continuité de service. Le montant pour l'année 2024 pour la commune est de 61 154 €, sans cotisations pour les mois de septembre à décembre. « **La convention avec l'ALJ a été reconduite de 2025 à 2027 avec une répartition des charges et des recettes en pourcentage du nombre de journées et d'enfants par commune sur une durée de trois ans, ce qui représente une dépense pour la commune de Cairon de 54 878 € pour 2025, de 55 976 € pour 2026 et de 57 095 € pour 2027, soit une augmentation de 2 % par an** », indique Gilles Bellet, adjoint chargé des finances.

## Affouage et éclairage public

L'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la commune pour l'usage domestique des habitants. Erwan Lefranc, adjoint chargé des travaux et des bâtiments, propose de réitérer les opérations d'affouage menées les années précédentes. « **Cette opération se déroulera pendant les vacances du mois de février dans la cour de l'école où sept peupliers de 25 mètres de haut menacent la sécurité des classes et de l'arrêt de bus. Un gros élagage pour les autres arbres situés près des habitations, sera suffisant** », précise l'adjoint. « **Bien sûr, nous replanterons des arbres. Un projet est en cours avec l'école pour réaliser des plantations d'arbres fruitiers. Depuis 2020, on a planté chaque année une vingtaine d'arbres pour une dizaine arrachés.** »

Les candélabres fonctionneront le vendredi soir et le samedi soir, jours de spectacles et d'activités des associations, jusqu'à 23 h au lieu de 22 h actuellement. Les heures d'éclairage des autres jours restent inchangées. Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 23 janvier 2025 à 18 h 30.

## Restauration scolaire

Le contrat de restauration arrivant à terme le 4 juillet 2025, le conseil a pris une délibération en accord avec la proposition de la commission, pour faire un appel d'offres pour un nouveau prestataire, toujours sur de la restauration en liaison froide.



Les différents bâtiments de l'école primaire attendent les subventions pour commencer les travaux.  
Ouest-France